

La sécurisation des prisons

2013

Dès juin 2013, Christiane Taubira a mis en place un plan de sécurisation des établissements pénitentiaires de **33 millions d'euros** :

- ➔ **Contre l'introduction d'objets dissimulés et prohibés :**
 - +282 portiques à masse métallique,
 - +20 portiques à ondes millimétriques.
- ➔ **Contre les phénomènes de projection depuis l'extérieur :**
 - fléau depuis plus de 10 ans, téléphones portables, produits stupéfiants, ou alcool sont projetés depuis l'extérieur en détention. Le dispositif de lutte contre les projections a été massivement intensifié (filets, glacis, concertinas, vidéo-projection),
 - 628 brouilleurs afin que les téléphones portables introduits illégalement soient inutilisables.
- ➔ **Renforts RH :**
 - +534 recrutements de personnels de surveillance entre 2014 et 2017 (200 recrutements dès 2014),
 - +2 unités cynotechniques créées.
- ➔ **Suivi rigoureux des individus inscrits au répertoire des Détenus Particulièrement Surveillés (DPS), rappelé par la circulaire du 8 novembre 2013.** Il s'agit notamment de détenus en appartenance ou lien avec une organisation terroriste.

2014

Voté en loi de finances fin 2014, le budget Justice prévoit et consacre **84 millions d'euros** à la sécurisation, à la mise en conformité aux normes et à la rénovation des établissements pénitentiaires.

2015

La sécurisation des prisons va encore être **renforcée dans la cadre du plan de lutte contre le terrorisme de janvier 2015** :

- ➔ généralisation de brouilleurs de haute technologie de téléphones portables,
- ➔ +210 surveillants pour renforcer les Equipes régionales d'intervention et augmenter les fouilles sectorielles,
- ➔ +15 surveillants pour renforcer les équipes cynotechniques,
- ➔ +22 informaticiens spécialisés sur les fouilles informatiques,
- ➔ +44 officiers pour le renseignement pénitentiaire.

